

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 février 2015

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2015, s'est réuni le 23 février 2015 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 2 – Motion de soutien au projet de Center Parcs de Roybon
- 3 – Participation aux frais d'aménagement des points d'apport volontaire
- 4 – Convention de mutualisation du véhicule « cureuse » à passer avec la Régie eau de Vinay
- 5 – Contrat d'assurance des risques statutaires
- 6 – Convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation des agents communaux
- 7 – Acquisition d'une parcelle lieudit Fontbesset

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Cristina GIRY, René GUICHARDON, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Joëlle SALINGUE

ABSENTS : Camille ANDRÉ (proc. J. Faidide), Christophe AUDARD (proc. JP Faure), Miranda SUCO (proc. A. Batteux)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2014 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1- AUTORISATION DE PROCEDER AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

En application de l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, à concurrence de 176 535.85 €, soit 25% des crédits ouverts hors remboursement de la dette en 2014.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2- MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CENTER PARCS DE ROYBON

Le conseil municipal affirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique du territoire et dénonce les méthodes de contestation illégales et parfois violentes observées sur le site du projet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3- PARTICIPATION AUX FRAIS D'AMENAGEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le conseil municipal approuve la participation communale de 5 750 € à verser au SICTOM Sud-Grésivaudan après que les trois conteneurs pour la collective sélective implantés devant l'école maternelle aient été semi-enterrés. L'aménagement initial pris en charge par le SICTOM Sud-Grésivaudan prévoyait des conteneurs aériens.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4- CONVENTION DE MUTUALISATION DU VEHICULE « CUREUSE » A PASSER AVEC LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE VINAY

Approbation de la convention à intervenir avec la Régie eau et assainissement de la 3C2V pour bénéficier de la mise à disposition de la cureuse de la régie, moyennant un forfait de 500 €HT pour une journée d'intervention ou 250 € HT pour la demi-journée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5- CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le contrat d'assurance auquel la commune est actuellement adhérente à travers le contrat groupe du centre de gestion pour l'assurance des risques du personnel communal arrive à échéance le 31/12/2015. Le centre de gestion va procéder à une mise en concurrence de ce contrat pour une période de 4 ans. Par cette délibération, le conseil municipal manifeste son souhait d'être associé à la démarche.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT POUR LA FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX

L'offre de formation du CNFPT s'étoffe pour faire face aux nouveaux besoins de formation des agents communaux, notamment liés à l'évolution des missions. Une partie de cette offre nouvelle sera désormais payante. La convention cadre en fixe les modalités.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7- ACQUISITION D'UNE PARCELLE LIEUDIT FONTBESSET

Les conjoints Delahaye et Chabaury ont proposé de céder à la commune, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AP 340, lieudit Fontbesset, d'une contenance de 29ca. Le conseil municipal approuve cette acquisition et désigne le Cabinet Juris Collectivités pour l'assister dans la rédaction des actes à intervenir.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Informations diverses :

Jean-Pierre FAURE présente la première esquisse de la salle d'évolution sportive proposée le 23 février par Franck PRUNGNAUD, du cabinet d'architecte COMPOSITE, au groupe de travail. Il précise que ce groupe de travail est ouvert à tous les conseillers municipaux qui peuvent y participer selon leur disponibilité.

Jean-Pierre FAURE informe qu'un rendez-vous est pris le 24 février avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) pour évoquer la zone de la Terrasse et étudier les possibilités de portage financier de ce dossier.

La journée environnement est programmée le samedi 28 mars à 8h30.

Les peupliers dans la zone de lagunage ont été coupés. Vu le faible rendement d'une peupleraie, il a été décidé de la remplacer par une vraie forêt (chênes, hêtres, etc..) pour améliorer l'environnement et attirer les oiseaux. Cette opération concerne environ deux hectares ; elle est réalisée en partenariat avec l'ONF (Office National des Forêts) qui participe aussi au financement.

Rythmes scolaires : L'aide de l'état est reconduite pour l'année à venir, mais elle est soumise à l'obligation d'établir un PEDT (Projet Educatif Territorial). La commission scolaire et le comité de pilotage vont se réunir très prochainement pour y réfléchir.

Gérard LARGERON, responsable des services techniques, va faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juin 2015. Jean-Pierre FAURE indique que l'annonce pour son remplacement a été diffusée via la plateforme du Centre de Gestion. Cinquante candidats ont postulé. La candidature de Gilles DAVID, saint-quentinois, a été retenue.

La séance est levée à 22 h 00.